

AXE 2

L'ADOPTION DE MODES DE VIE ET LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS SAINS ET SÉCURITAIRES

Déterminant : Pouvoir d'agir des communautés





Définition

Le pouvoir d'agir concerne la répartition du pouvoir dans la société. Il existe différents niveaux de pouvoir d'agir (individuel, communautaire et organisationnel) qui s'influencent. Le pouvoir d'agir communautaire est l'un des concepts clés liés au développement des communautés et au développement social, et il réfère à la capacité d'agir des communautés et aux processus menant à cette capacité de décider, de choisir et d'agir de façon éclairée, dans l'optique d'améliorer leurs conditions de vie. Le concept de communauté réfère quant à lui à un système social structuré de personnes vivant à l'intérieur d'un espace géographique précis ou ayant des intérêts communs.

Le pouvoir d'agir des communautés se définit par quatre composantes:

- La participation : l'intégration dans les espaces décisionnels de la communauté et les mécanismes permettant à tous les membres d'une communauté de participer à sa vie et à ses systèmes.
- Les compétences : la connaissance et la reconnaissance des forces du milieu, la capacité de mailler les ressources locales, l'imputabilité, les habiletés décisionnelles, le renforcement des réseaux de soutien aux individus, etc.
- La communication efficace : l'interaction positive au sein de la communauté, la liberté d'exprimer en toute confiance des points de vue divergents, la circulation large, libre et efficace de l'information générale, l'accès à l'information requise pour réussir des projets spécifiques et la transparence dans les processus décisionnels.
- Le capital communautaire : le sentiment d'appartenance à la collectivité et à l'environnement ainsi que la reconnaissance et le respect des droits et devoirs liant l'individu à la collectivité.

Pour donner aux communautés les moyens, les outils et les ressources nécessaires à leur pouvoir d'agir, le réseau montréalais de santé publique se positionne en soutien à ses partenaires communautaires locaux et régionaux et aux groupes de personnes qui réalisent des interventions directement auprès des communautés. En exerçant leur pouvoir d'agir, les communautés influencent de nombreux autres déterminants de la santé (ex. : résilience communautaire). Ainsi, plusieurs autres fiches du PARI incluent des interventions qui influencent ce pouvoir d'agir (Adaptation au vieillissement ; Racisme, discriminations et parcours migratoires ; Environnement familial ; Habitude de vie ; Aménagement urbain et mobilité ; Logement ; Services en réduction des méfaits liés aux drogues).

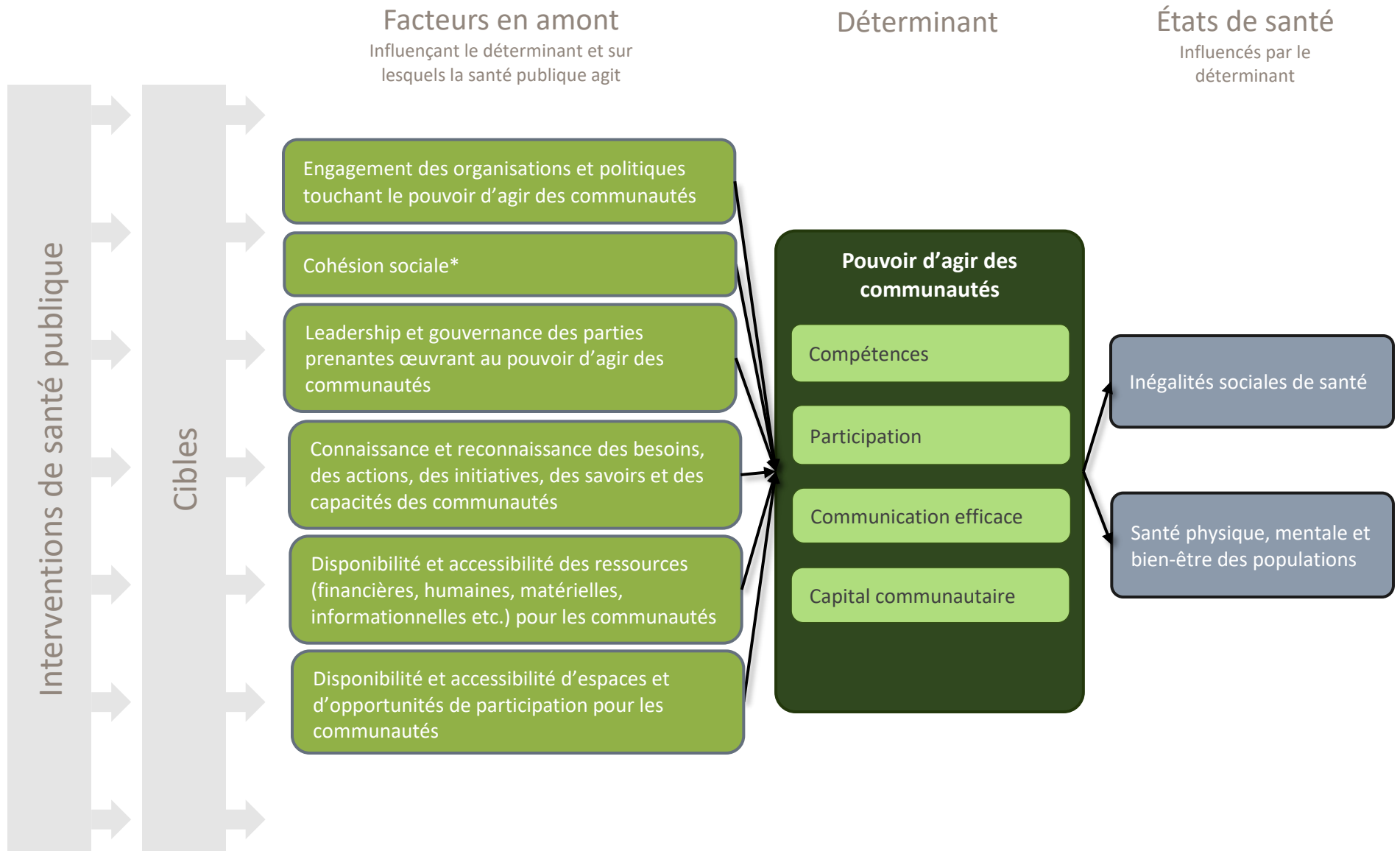
Pertinence

Le renforcement du pouvoir d'agir des communautés est l'un des principes directeurs du Programme national de santé publique 2015-2025. Il génère des actions et des projets collectifs permettant d'intervenir en amont sur des déterminants ayant des impacts sur la santé et sur les inégalités sociales de santé.

À Montréal, les communautés évoluent dans des contextes diversifiés : caractéristiques démographiques, historique et dynamique de collaboration, réseaux et liens sociaux, ressources communautaires, accessibilité des services, modes de gouvernance, etc. Les capacités de chacune des communautés sont variables et dépendantes de ces réalités. Plusieurs parties prenantes renforcent le pouvoir d'agir des communautés : les membres des communautés, les organismes communautaires et leurs regroupements, les réseaux de la santé et scolaires, le secteur municipal, etc. Les Tables de concertation intersectorielles, entre autres, permettent la synergie entre ces parties prenantes pour répondre aux besoins des communautés sur leur territoire. Il existe par ailleurs d'autres espaces de participation et de décision impliquant des membres des communautés : les cellules de crise COVID-19, les consultations de l'Office de consultation publique de Montréal, les budgets participatifs, les tables sectorielles, etc.

Depuis le début de la pandémie, les communautés et les parties prenantes œuvrant au renforcement du pouvoir d'agir se sont mobilisées pour répondre aux besoins urgents des populations et ont dû ralentir ou arrêter leur développement et plusieurs de leurs actions. Plusieurs d'entre elles font maintenant face à une pénurie de ressources humaines ainsi qu'à un financement insuffisant ou inadéquat, ne leur permettant pas de pérenniser leurs actions. De plus, des disparités territoriales font en sorte que les opportunités de participation sont réparties de manière inégale à l'échelle montréalaise. Ces inégalités d'accès aux espaces de participation sociale touchent davantage certains groupes, notamment les personnes issues des minorités ethnoculturelles, les femmes, les jeunes et les personnes ayant un faible niveau de littératie.

Enfin, le pouvoir d'agir des communautés est en partie tributaire du capital social et communautaire et varie d'un quartier montréalais à l'autre puisqu'il dépend, entre autres, de la qualité des environnements social et physique dans lesquels il s'inscrit. Le capital social semble avoir été dégradé par la pandémie, qui a engendré une hausse de la stigmatisation et de la discrimination des groupes minoritaires, une hausse des tensions sociales, et une baisse du sentiment de confiance de la population envers les institutions.



*Les interventions sur ce facteur en amont se retrouvent dans les fiches : Adaptation au vieillissement et Racisme, discrimination et parcours migratoires



Objectifs sur le déterminant et ses composantes

1. D'ici 2025, augmenter la capacité des communautés à se concerter pour améliorer leur santé et leur bien-être.
2. D'ici 2025, augmenter la capacité des communautés à effectuer ou à mettre à jour un diagnostic de quartier, à identifier leurs priorités, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action et à évaluer celui-ci en concertation avec les parties prenantes pertinentes.
3. D'ici 2025, augmenter la participation citoyenne dans les communautés locales.
4. D'ici 2025, augmenter l'accessibilité, au sein des communautés, de l'information nécessaire à la mise en œuvre, à l'évaluation et au rayonnement d'actions par les communautés pour leur propre bien-être.
5. D'ici 2025, augmenter le capital social positif dans les communautés locales.
6. D'ici 2025, réduire les écarts concernant les composantes du pouvoir d'agir entre les différents territoires et groupes de la population.

SERVICES DU PNSP ASSOCIÉS : 2.10, 2.12, 2.14, 1.2, 1.9, 1.11

Offre de services de santé publique

OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
<p>Engagement des organisations et politiques influençant le pouvoir d'agir des communautés</p> <p>1. D'ici 2025, chaque CIUSSS et la DRSP auront adopté des orientations quant à l'action sur le développement des communautés.</p>	<p>1. Production d'outils de référence visant le développement des communautés : un cadre de référence en développement des communautés et en développement social.</p>	<p>1. Production d'outils de référence en développement des communautés : cadre de référence en action communautaire ou politique de développement des communautés. Incontournable</p>	-
<p>Leadership et gouvernance des parties prenantes œuvrant pour un plus grand pouvoir d'agir des communautés</p> <p>2. D'ici 2025, le partenariat avec les organisations qui œuvrent pour un plus grand pouvoir d'agir des communautés sera renforcé.</p>		<p>2. Soutien au développement des communautés : contribution en organisation communautaire auprès des instances de concertation locale, selon les besoins, par exemple :</p> <p>a. Pour le processus de mobilisation afin de favoriser la participation des citoyen·nes et des populations plus vulnérables (ou des</p>	<p>Direction des services généraux et partenariats urbains du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :</p> <p>1. Concertation regroupant des représentant·es de la DRSP, des 5 CIUSSS et des regroupements communautaires, (Comité régional de liaison avec le milieu</p>



OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
	2. Partenariats avec le réseau d'acteurs œuvrant pour un plus grand pouvoir d'agir des communautés par le biais d'organisations et de participation à des comités (ex. : Comité conjoint Santé publique - Milieux communautaires, PIC-RRAM*, communauté bienveillante) * <i>Plan d'impact collectif - Réseau résilience personnes âgées Montréal</i>	organismes qui les représentent) ; b. Pour la mise en place de fonctionnement démocratiques et inclusifs. Incontournable 3. Soutien au développement des communautés : représentation du CIUSSS auprès des instances de concertation locale. Incontournable	communautaire) portant sur le financement de base des organismes communautaires, la gestion du PSOC et le cadre de référence régional sur le partenariat entre les établissements du RSSS et les organismes communautaires. Incontournable
Connaissance et reconnaissance des besoins, des actions, des initiatives, des savoirs et des capacités des communautés 3. D'ici 2025, les besoins, savoirs, capacités et initiatives des communautés seront connus et reconnus par celles-ci et par les acteurs qui pourraient contribuer au pouvoir d'agir.	3. Production d'outils de référence en lien avec les environnements favorables à la santé et la réduction des ISS, à l'intention des partenaires régionaux œuvrant auprès des communautés, selon leurs besoins et en complémentarité avec ce qui est déjà réalisé : a. Ressources informationnelles sur les programmes et services que les partenaires communautaires peuvent utiliser avec la population (ex. : sur l'avis de grossesse) ; b. Aide-mémoire pour faciliter le référencement entre les CIUSSS et les organismes communautaires. 4. Diffusion d'information aux professionnel·les et aux gestionnaires des CIUSSS, des SDG et du milieu communautaire, en lien avec les programmes, ressources et services, selon les besoins et en complémentarité avec les interventions déjà réalisées par les partenaires. 5. Événements de partage de connaissances à l'intention des parties prenantes œuvrant pour un plus grand pouvoir d'agir au niveau régional sur une diversité d'initiatives et de projets, en collaboration avec les CIUSSS, afin que les communautés puissent s'inspirer de ceux qui leur apparaissent prometteurs et pour faire rayonner le rôle et le travail des acteurs communautaires.	- 4. Diffusion d'information aux professionnel·les et aux gestionnaires des SDG et du milieu communautaire, en lien avec les programmes, ressources et services, selon les capacités et les besoins du territoire. Optionnelle 5. Événements de partage de connaissances à l'intention des parties prenantes œuvrant pour un plus grand pouvoir d'agir au niveau local sur une diversité d'initiatives et de projets, en	- - -



OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
		<p>collaboration avec les DRSP et les partenaires œuvrant pour un plus grand pouvoir d’agir des communautés, afin que les communautés puissent s’inspirer de ceux qui leur apparaissent prometteurs et pour faire rayonner le rôle et le travail des acteurs communautaires. Optionnelle</p>	
	<p>6. Communauté de pratique Environnements urbains et santé des populations (CoP EUSP) regroupant les acteurs du réseau montréalais de santé publique œuvrant pour un plus grand pouvoir d’agir des communautés dans le but de favoriser le partage de connaissances et le développement professionnel au sujet des préoccupations territoriales de santé publique.</p>	<p>6. Communauté de pratique Environnements urbains et santé des populations (CoP EUSP): contribuer à l’organisation et l’animation de certaines séances de la CoP en collaboration avec les équipes de la DRSP responsables de la CoP. Optionnelle</p>	-
	-	<p>7. Expertise-conseil auprès de la DRSP et des autres parties prenantes œuvrant pour un plus grand pouvoir d’agir, portant sur les spécificités et les dynamiques des communautés, pour mieux répondre à leurs besoins. Incontournable</p>	-
	<p>7. Expertise-conseil auprès des CIUSSS sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. L’interprétation des données sociosanitaires ; b. L’analyse de problématiques particulières affectant la santé de la population ou créant des inégalités sociales de santé (ISS). 	<p>8. Expertise-conseil sur l’élaboration, l’analyse et/ou l’appropriation de portraits sociosanitaires par les communautés. Incontournable</p>	-



OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
	<p>8. Représentations publiques auprès de décideurs, production d'avis et de mémoires et développement de coalitions et d'alliances avec les partenaires communautaires et intersectoriels régionaux pour influencer les politiques publiques selon les besoins et les enjeux prioritaires par les communautés.</p>	<p>9. Représentations publiques auprès de décideurs, production d'avis et de mémoires et développement de coalitions et d'alliances avec les partenaires communautaires et intersectoriels locaux pour influencer les politiques publiques selon les besoins et les enjeux prioritaires par les communautés. Optionnelle</p>	-
<p>Disponibilité et accessibilité des ressources (financières, humaines, matérielles, informationnelles, etc.) pour les communautés</p> <p>4. D'ici 2025, les communautés et les partenaires qui agissent en développement des communautés auront les ressources et expertises nécessaires pour augmenter le pouvoir d'agir.</p>	<p>9. Soutien au développement des communautés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Plusieurs mesures de financement, récurrentes et non récurrentes, pour la tenue d'activités de concertation locales et de projets collectifs, en tenant compte des besoins locaux et du taux d'inflation. b. L'ajustement de modes de financement en collaboration avec les parties prenantes concernées et en cohérence avec les financements provenant d'autres sources, dans un objectif d'équité et de pérennité. <p>10. Expertise-conseil auprès des CIUSSS et des partenaires communautaires, sur l'appropriation et l'application des balises des cadres de référence des mesures de financement.</p>	<p>10. Soutien au développement des communautés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Par la participation aux comités locaux (ex : tables de quartier, avec les arrondissements, Centraide (l'IMSDSL), tables sectorielles, etc.). b. Par l'analyse des enjeux, des besoins et des forces locales, et par l'identification des solutions. c. Par la contribution à la planification, à l'implantation et à l'évaluation de projets locaux. <p>Incontournable</p>	-



OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
	<p>11. Représentation auprès de décideurs au palier provincial afin que le financement à la mission du milieu communautaire soit augmenté en collaboration avec les parties prenantes concernées.</p>	<p>11. Représentation auprès de décideurs au palier provincial afin que le financement à la mission du milieu communautaire soit augmenté en collaboration avec les parties prenantes concernées, en fonction des opportunités. Optionnelle</p>	-
	<p>12. Partenariat avec la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), Centraide du Grand Montréal, la CMTQ et les CIUSSS afin d'actualiser l'entente (Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL)) sur plusieurs aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Financement ; b. Gouvernance ; c. Reddition ; d. Partenariats multiréseaux. 	-	-
	<p>13. Expertise-conseil (pouvant impliquer le milieu de la recherche) auprès des communautés locales sur l'évaluation de leurs processus, leurs résultats et les retombées de leurs actions.</p>	<p>12. Expertise-conseil (pouvant impliquer le milieu de la recherche) auprès des communautés locales sur l'évaluation de leurs processus, leurs résultats et les retombées de leurs actions. Incontournable</p>	-
	<p>14. Expertise-conseil auprès des communautés et des partenaires régionaux œuvrant pour un plus grand pouvoir d'agir des communautés, sur l'analyse des politiques publiques ayant un impact sur la santé et les ISS.</p>	<p>13. Soutien au développement des communautés : contribution auprès des instances de concertation et des milieux communautaires pour l'analyse des politiques publiques ayant un impact sur la santé et les ISS et les interventions d'influence. Optionnelle</p>	-



OBJECTIFS SUR LES FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
	15. Production d'outils de référence basés sur les données disponibles à l'échelle régionale et/ou locale permettant de : <ul style="list-style-type: none"> a. Dresser un portrait du développement des communautés ; b. Suivre l'évolution du développement des communautés ; c. Analyser des opportunités et des enjeux locaux et orienter les interventions en lien avec le développement des communautés. 	14. Soutien au développement des communautés : contribution en organisation communautaire auprès des instances de concertation et organismes communautaires pour l'analyse de problématiques particulières affectant la santé de la population ou créant des ISS. Incontournable	-
<p>Disponibilité et accessibilité d'espaces et d'opportunités de participation pour les communautés</p> <p>5. D'ici 2025, les espaces de participation citoyenne sont davantage accessibles, notamment pour les citoyen·nes et des populations en situation de vulnérabilité</p>	16. Accompagnement de projet ou de processus d'amélioration : soutien à l'amélioration continue et au développement de pratiques de participation citoyenne inclusives avec les équipes de santé publique locales.	15. Soutien au développement des communautés : contribution en organisation communautaire auprès des instances de concertation locale pour les processus de mobilisation et afin de favoriser la participation des citoyen·nes et des populations en situation de vulnérabilité (ou des organismes qui les représentent). Incontournable	-